

---

# RAPPORT DE LA PRESIDENTE

*du jury du concours*

## AGENT SOCIAL PRINCIPAL

### de 2<sup>ème</sup> classe

SESSION 2021

---

Suite à l'accord régional de répartition d'organisation des concours figurant au calendrier 2021 pour les 12 départements de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le concours d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe a été organisé pour l'ensemble des collectivités de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

# I. PRESENTATION DU CONCOURS

## A. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours d'accès au grade d'agent social principal de 2ème classe est un concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats possédant un **diplôme homologué au niveau V** selon la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992 ou figurant sur une liste établie par arrêté conjoint du Ministre chargé des affaires sociales et du Ministre chargé des collectivités locales.

Toutefois, une dérogation de diplôme est accordée sur présentation des pièces justificatives :

- **aux mères et pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants,**
- **aux sportifs de haut niveau,**
- **aux possesseurs d'une équivalence de diplôme** (en effet, les candidats ne remplissant aucune des conditions

de diplômes précisées ci-dessus, mais qui justifieraient de l'exercice d'une activité professionnelle\*, salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins trois ans à temps plein et relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès, peuvent également faire acte de candidature à ce concours. Le centre de gestion organisateur du concours est compétent pour apprécier la recevabilité du dossier).

**\*Les activités professionnelles pour pouvoir être prises en compte doivent relever de l'une ou l'autre des catégories socio professionnelles suivantes :**

43 : Professions intermédiaires de la santé et du travail social 525d : Agents de service hospitaliers 526a : Aides-soignants 526b : Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux 526c : Auxiliaires de puériculture 526d : Aides médico-psychologiques 526e : Ambulanciers 563a : Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil 563b : Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales 563c : Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers.

## B. LES EPREUVES

Le concours comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission. *Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.*

- **L'épreuve écrite d'admissibilité** (Durée : 45 minutes – coefficient. 1)

Elle consiste en un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres du cadre d'emplois des agents sociaux.

*Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.*

- **L'épreuve orale d'admission** (Durée : 15 minutes – coefficient 2).

Cette épreuve consiste en un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des agents sociaux.

*Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury du concours.*

## C. CALENDRIER

Période d'inscription	18 mai 2021 au 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Période de retrait des dossiers	18 mai 2021 au 23 juin 2021
Date limite de retour des dossiers	1 <sup>er</sup> juillet 2021
Epreuve écrite d'admissibilité	21 octobre 2021
Réunion du jury d'admissibilité	25 novembre 2021
Epreuve orale d'admission	10 décembre 2021
Réunion du jury d'admission	10 décembre 2021

## D. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

**54** candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 18 mai 2021 au 23 juin 2021,

**27** candidats ont retourné leur dossier d'inscription. Ainsi, **27 candidats ont été admis à concourir**, dont **2** avec un dossier incomplet.

**45 postes** ouverts pour l'ensemble des centres de Gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

## II. CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

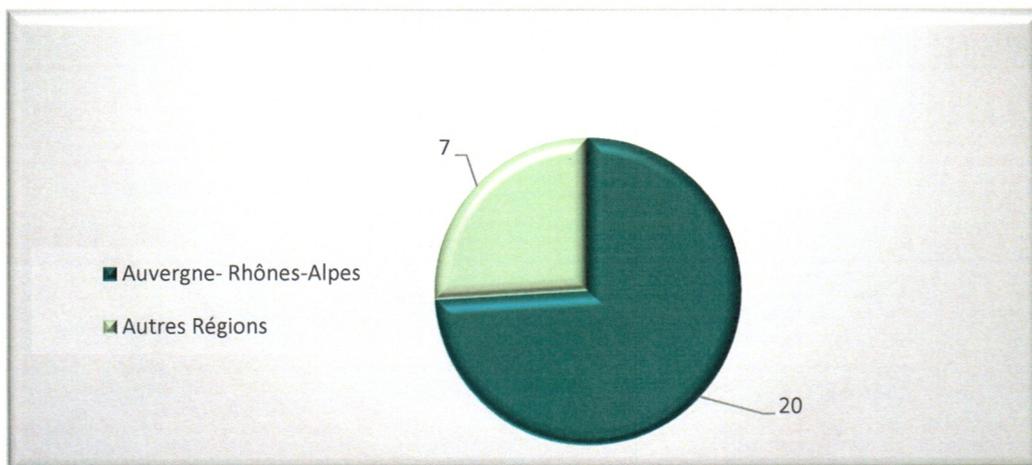
### A. ORIGINE GEOGRAPHIQUE

#### 1- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR REGION

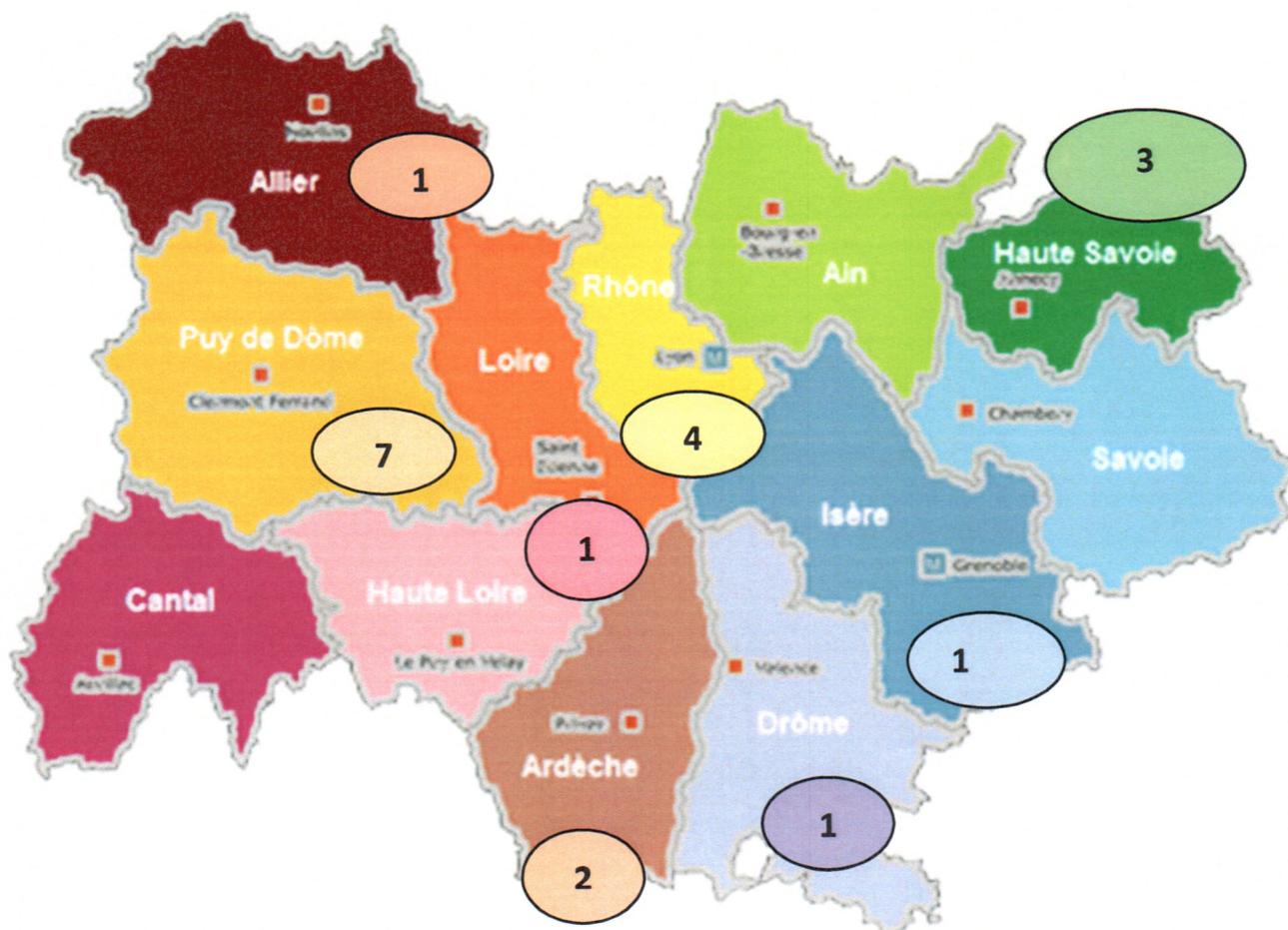


*Les candidats convoqués sont domiciliés dans 3 régions différentes.  
74.07 % des candidats admis à concourir sont originaires de la Région Auvergne Rhône-Alpes.*

2- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES /AUTRES REGIONS

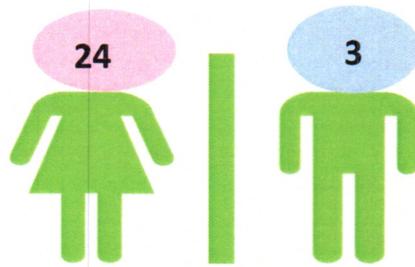


3- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR DEPARTEMENT SUR LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES



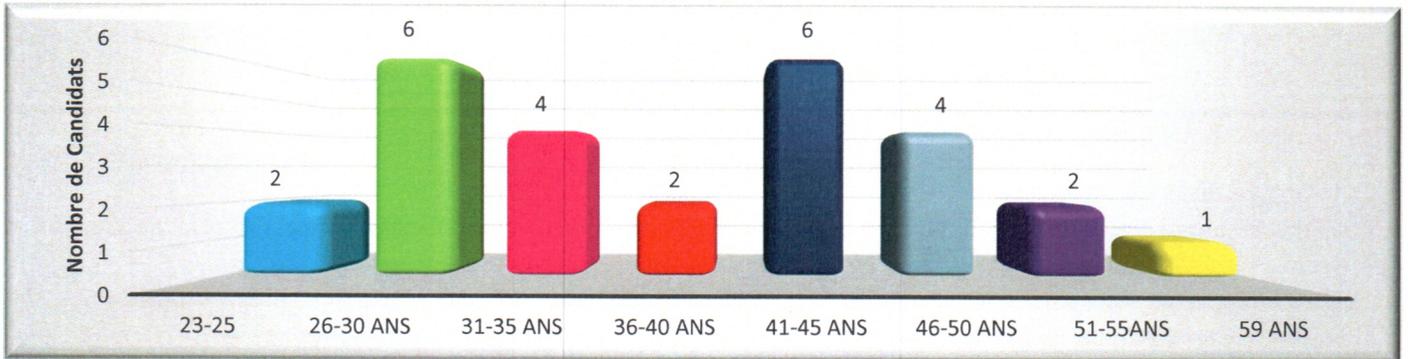
*La plus grande partie des candidats admis à concourir issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Vit dans le département du Puy de Dôme (Soit pour le Puy de Dôme 35 % d'AURA ou 25.93 % TOUS départements confondus)*

## B. REPARTITION HOMMES-FEMMES

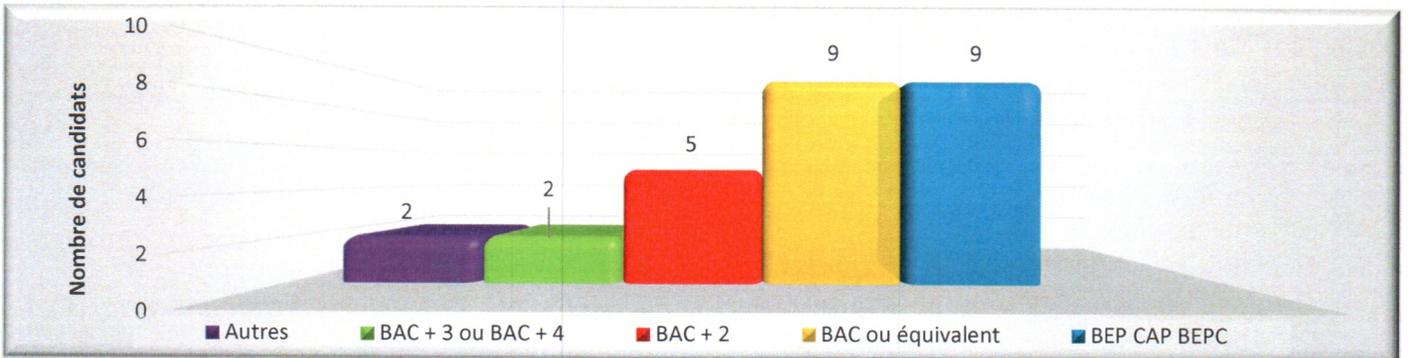


Sur 27 candidats admis à concourir, 3 d'entre eux sont des hommes

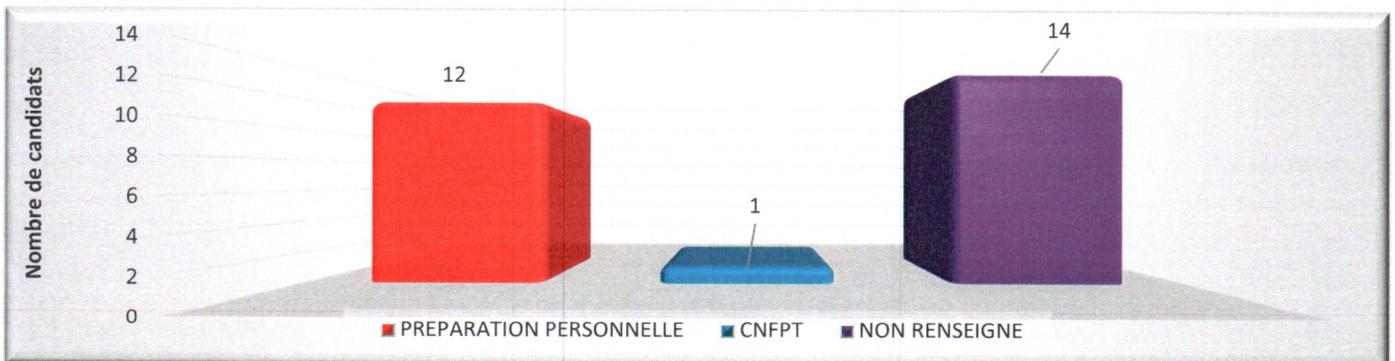
## C. TRANCHE D'AGE



## D. NIVEAUX D'ETUDES

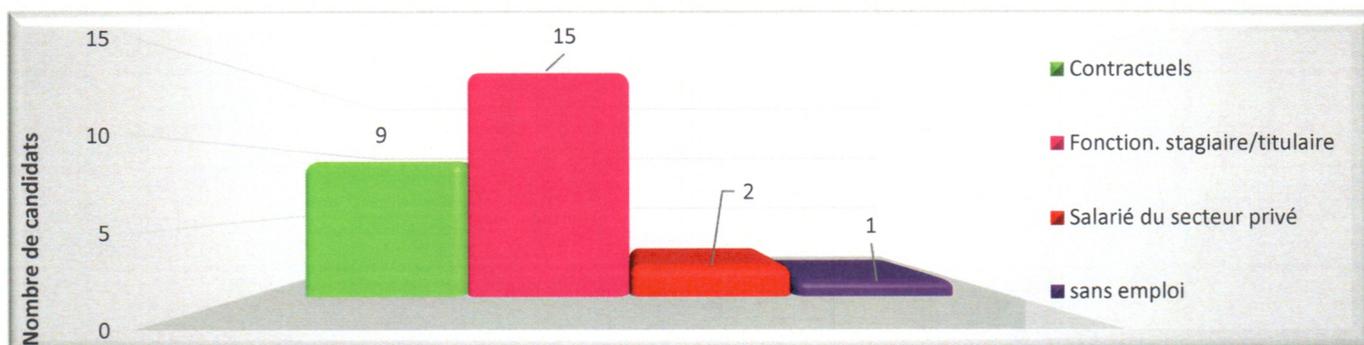


## E. CANDIDATS AYANT SUIVI UNE PREPARATION AU CONCOURS



44.45 % des candidats admis à concourir ont suivi une préparation personnelle.

## F. SECTEURS D'ACTIVITES



33.33 % sont des agents contractuels de la fonction publique,  
55.55 % sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale

## III. LES MEMBRES DU JURY

### COLLEGE DES ELUS LOCAUX :

**SCHERER Antoinette**, Conseillère municipale à la Mairie d'ANNONAY (07), Vice-Présidente du Centre de Gestion de l'Ardèche, Présidente du jury,

**ANJOLRAS Huguette**, Adjointe au Maire de LARGENTIERE (07), suppléant la présidente en cas d'empêchement,

**COSTE Jean-Marie**, Adjoint au Maire de SAINT JEAN DE MARUEJOLS ET AVEJAN (30),

**DELEUZE Johan**, Conseiller municipal, Mairie de LAURAC (07),

### COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

**COMTE Aurélie**, Fonctionnaire territorial, mairie SAINT GERMAIN (07),

**DEIDIER Emilie**, Fonctionnaire territorial, EHPAD Les Terrasses de l'Ibie, VILLENEUVE DE BERG (07),

**LIETARD Gérald**, Fonctionnaire Territorial, EHPAD Les Terrasses de l'Ibie, Membre de la CAP C,

**PLANEL Nicolas**, Fonctionnaire territorial, Mairie de TOURNON (07),

### COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES :

**BARNIER Jonathan**, Infirmier Hospitalier, Hôpital d'AUBENAS (07),

**CARRILLO Christine**, Infirmière hospitalière retraitée, Hôpital d'AUBENAS (07),

**CHANTEPERDRIX Patrick**, Infirmier libéral, DROME (26),

**GUERIN Sylvie**, Infirmière hospitalière, Hôpital d'AUBENAS (07),

## IV. L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

### A. DEROULEMENT

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours sur titres avec épreuves d'Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe s'est déroulée le jeudi 21 octobre 2021 à la salle de fêtes de LACHAPELLE SOUS AUBENAS.

Cette épreuve consiste en un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres du cadre d'emplois des agents sociaux. (Durée : 45 minutes – coefficient. 1)

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

## B. BAREME DE NOTATION

Système de QCM de 60 questions avec une partie collectivités territoriales (15 questions) et une partie métier (45 questions).

1 point par question juste

0 point pour aucune réponse ou mauvaise réponse

2 réponses maximum par question (+de 2 réponses =0 point)

Toute note finale inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

## C. PRESENTATION DES RESULTATS

Session 2021	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats absents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de note éliminatoire
	27	20	7	14.08	16.50	9.50	0

20 candidats étaient présents à l'épreuve orale d'admission, soit un taux de présence de **74.07 %** des candidats admis à concourir.

1 candidat ayant une note < à 10/20 soit **5 %**

14 candidats ayant une note comprise entre 10.50/20 et 15/20 soit **70 %**

5 candidats ayant une note > 15/20 soit **25 %**

### Rappel Session 2017

Session 2017	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats absents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de note éliminatoire
	27	18	9	12.81	17.18	5.91	0

## D. CANDIDATS ADMISSIBLES

Nombre de candidats présents	Nombre de postes	Seuil/20	Nombre de candidats admissibles
20	45	9.50	20

Le jury a fixé le seuil d'admissibilité à **9.50/20** et a déclaré **20 candidats admissibles**.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury du concours.

## V. STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMISSIBLES

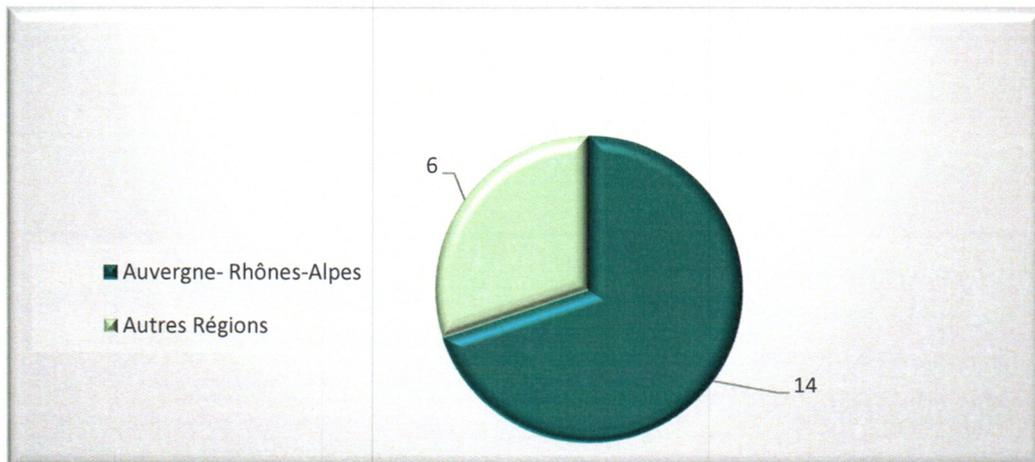
### A- ORIGINE GEOGRAPHIQUE

#### 1- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR REGION

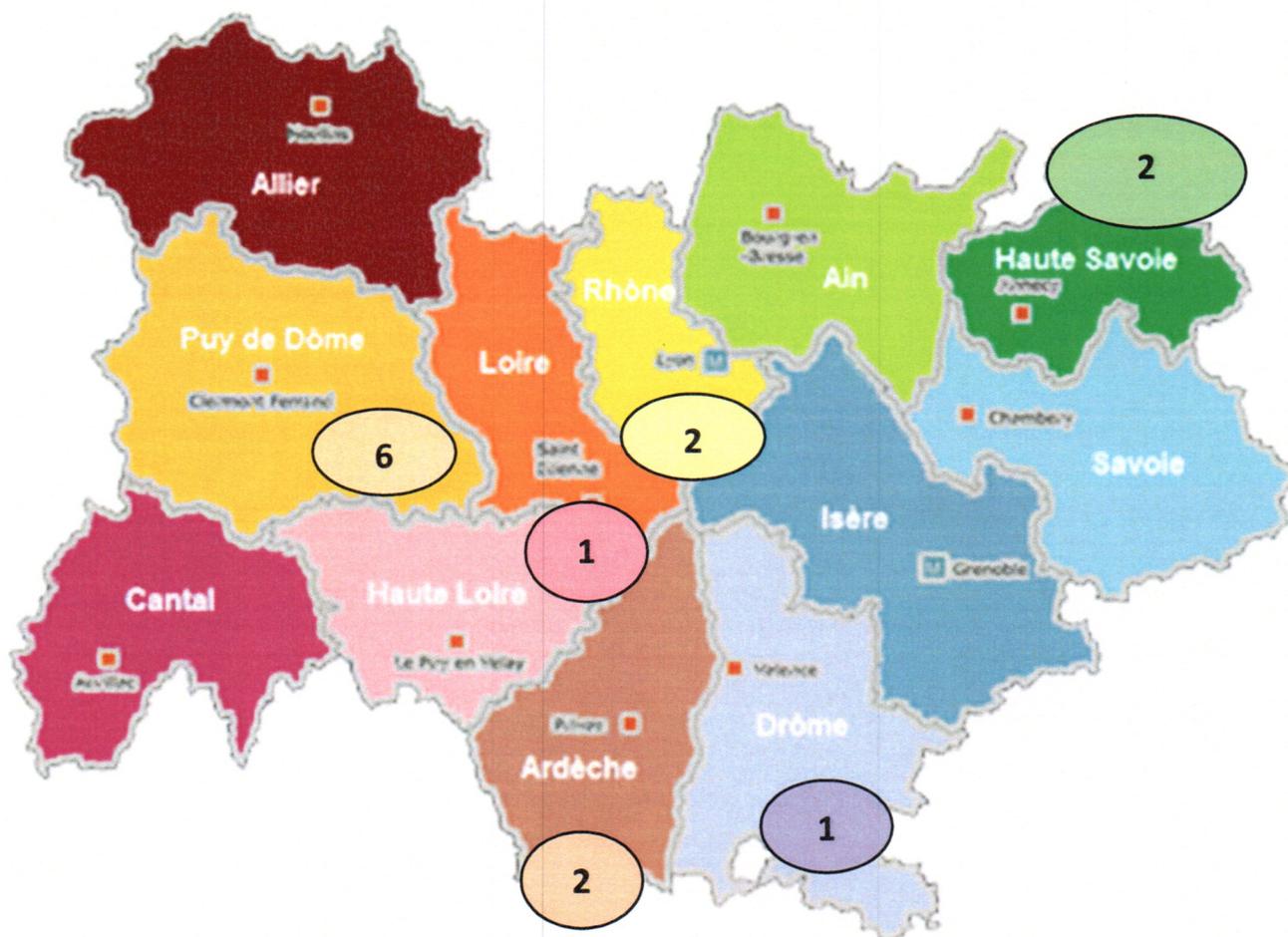


*Les candidats admissibles sont domiciliés dans 3 régions différentes.  
70 % des candidats admissibles sont originaires de la Région Auvergne Rhône-Alpes.*

2- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMISSIBLES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES /AUTRES REGIONS

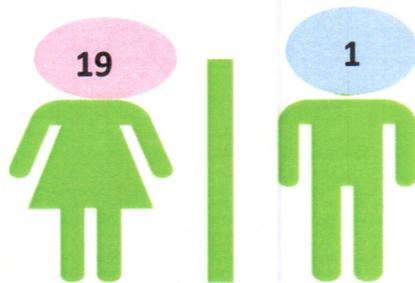


3- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR DEPARTEMENT SUR LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES



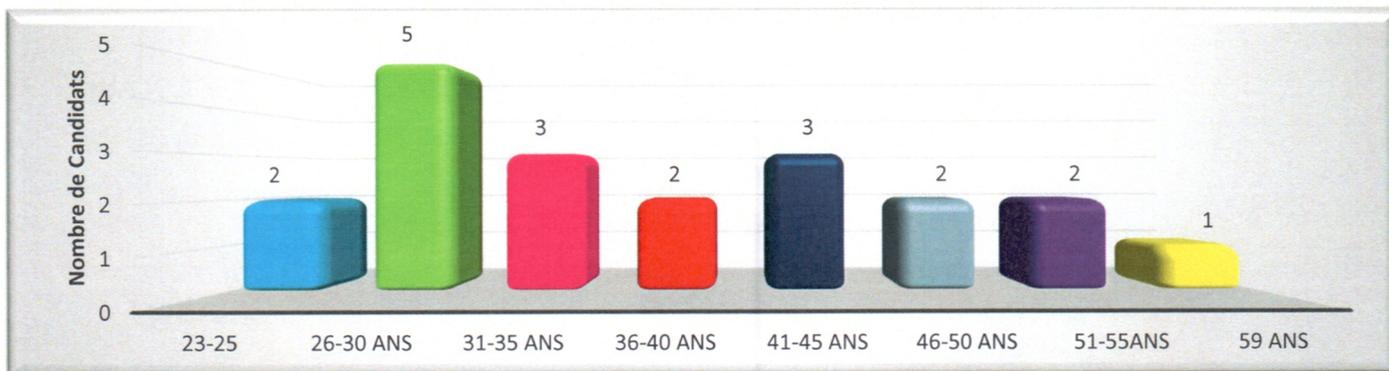
*La plus grande partie des candidats admissibles issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Vit dans le département du Puy de Dôme (Soit pour le Puy de Dôme 42.86 % d'AURA ou 30 % TOUS départements confondus)*

## B- REPARTITION HOMMES-FEMMES

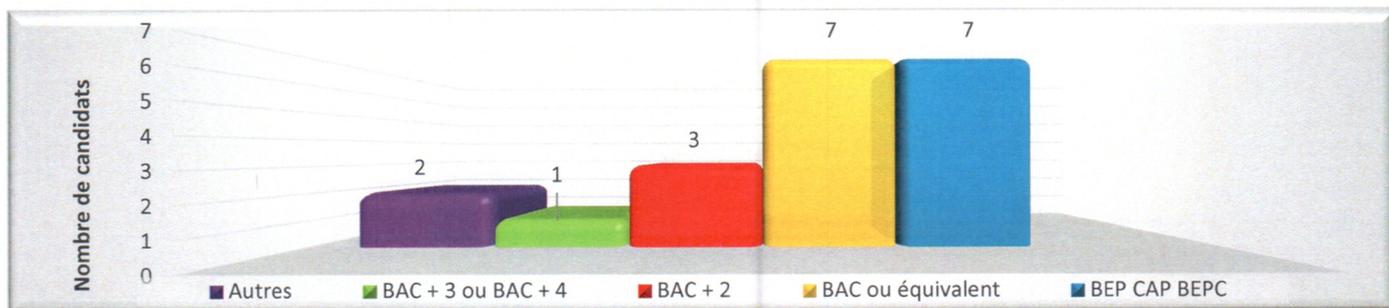


Sur 20 candidats admissibles, 1 seul est un homme

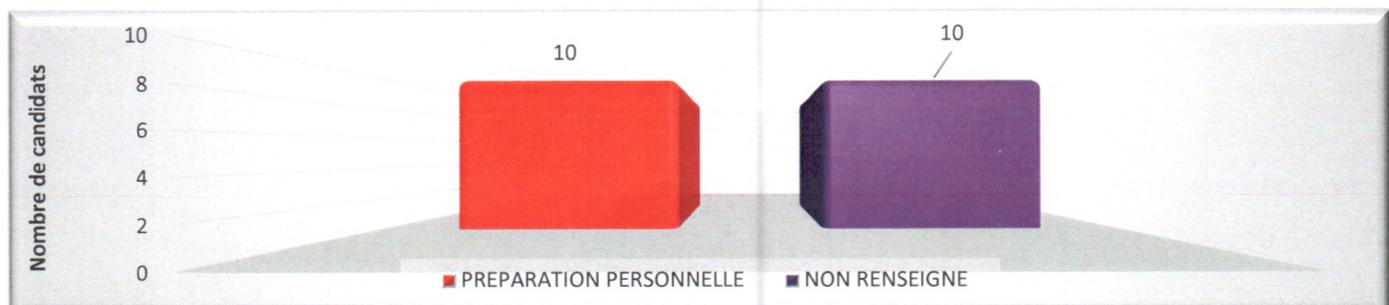
## C- TRANCHE D'AGE



## D- NIVEAUX D'ETUDES

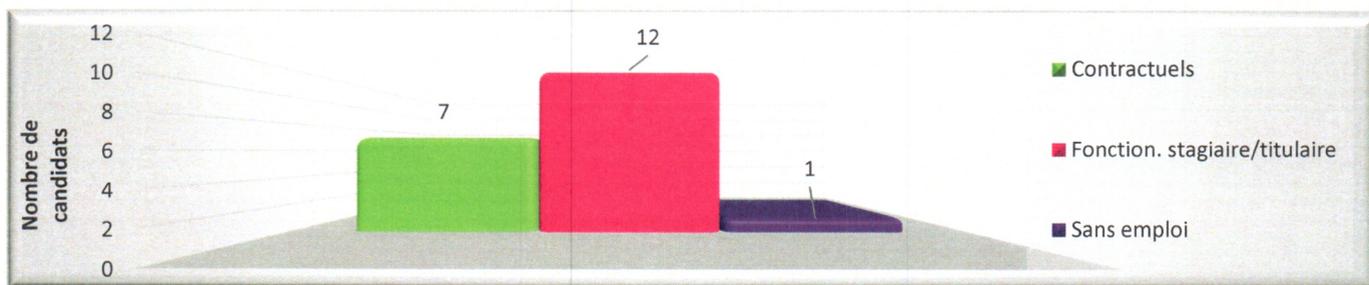


## E- CANDIDATS AYANT SUIVI UNE PREPARATION AU CONCOURS



50 % des candidats admissibles ont suivi une préparation personnelle.

## F- SECTEURS D'ACTIVITES



35 % sont des agents contractuels de la fonction publique,  
60 % sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale

## VI. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

### A. DEROULEMENT

L'épreuve orale d'admission dans les locaux du Centre de Gestion de l'Ardèche le vendredi 10 décembre 2021. L'épreuve orale consiste en **un entretien** permettant d'**apprécier les capacités professionnelles** du candidat, **ses motivations et son aptitude à exercer les missions** incombant aux membres du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux (durée 15 minutes ; coefficient 2).

L'épreuve orale s'articule autour de **2 grands axes** :

- **Appréciation des capacités professionnelles du candidat,**
- **Motivation et aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux.**

Les examinateurs sont amenés à évaluer les candidats à l'appui d'une fiche d'évaluation reprenant les éléments ci-dessous. Un panel de questions non exhaustif est également proposé aux examinateurs. L'objectif est de garantir un égal traitement de tous les candidats.

	Excellent	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant	NOTE
I- PRESENTATION DU PARCOURS PROFESSIONNEL					/2
II - APTITUDE A EXERCER LES MISSIONS INCOMBANT AU CADRE D'EMPLOIS					
Sécurité					/3
Savoir-faire					/2
Savoir-être					/2
Travail d'équipe					/2
Mise en œuvre des projets					/2
Analyse de la structure					/1
III - CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES					/2
IV - MOTIVATION					/4
APPRECIATION (à compléter et commenter obligatoirement)					/20

En aucun cas les examinateurs demandent au candidat le nom de sa collectivité (le respect du principe d'anonymat est impératif). Les examinateurs ne doivent pas interroger les candidats qu'ils connaissent. Les examinateurs doivent respecter le principe d'égalité entre les candidats et à ce titre respecter strictement la durée réglementaire de l'épreuve.

## B. RAPPEL DES CHIFFRES

Nombre de candidats admis à concourir	27
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	20
Seuil d'admissibilité	9.5/20
Nombre de candidats admissibles	20
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	18
Nombre de postes ouverts	45 postes ouverts

## C. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Session 2021	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de note éliminatoire
	18	15.17	18	9.25	0

18 candidats étaient présents à l'épreuve orale d'admission, soit un taux de présence de **90 %** des candidats admissibles.

1 candidat ayant une note < 10/20

7 candidats ayant une note comprise entre 12.75/20 et 14.75/20 soit **38.89 %**

10 candidats ayant une note comprise entre 15.25/20 et 18/20 soit **55.56 %**

*Rappel Session 2017*

Session 2017	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de note éliminatoire
	16	15.06	18.50	10.25	0

## D. PRESENTATION DES RESULTATS DES 2 ÉPREUVES CUMULÉES (ADMISSIBILITÉ + ADMISSION)

Session 2021	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale /20	Moyenne la plus haute/20	Moyenne la plus basse/20
	18	15.17	17	11.08

10 candidats ayant une moyenne totale comprise entre 11.08/20 et 14.83/20 soit **55.56 %**

8 candidats ayant une moyenne totale > à 15.25/20 soit **44.44 %**

*Rappel Session 2017*

Session 2017	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale /20	Moyenne la plus haute/20	Moyenne la plus basse/20
	16	14.55	17.59	10.77

## E. CANDIDATS ADMIS

Nombre de candidats présents admissibilité	Nombre de candidats présents admission	Nombre de postes	Seuil/20	Nombre de candidats admis
20	18	45	11.08	18

Le jury a fixé le seuil d'admission à **11.08/20** et a déclaré **18 candidats admis**.

## VII. STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS

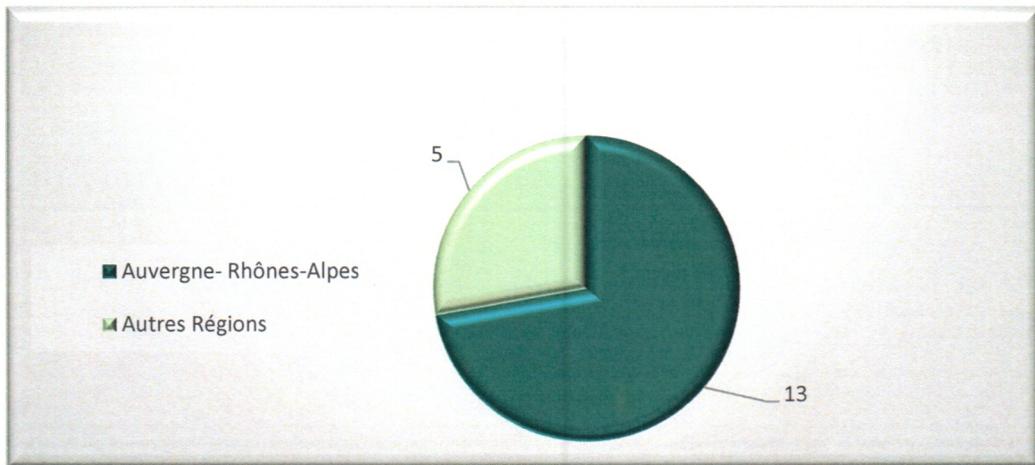
### A- ORIGINE GEOGRAPHIQUE

#### 1- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS PAR REGION

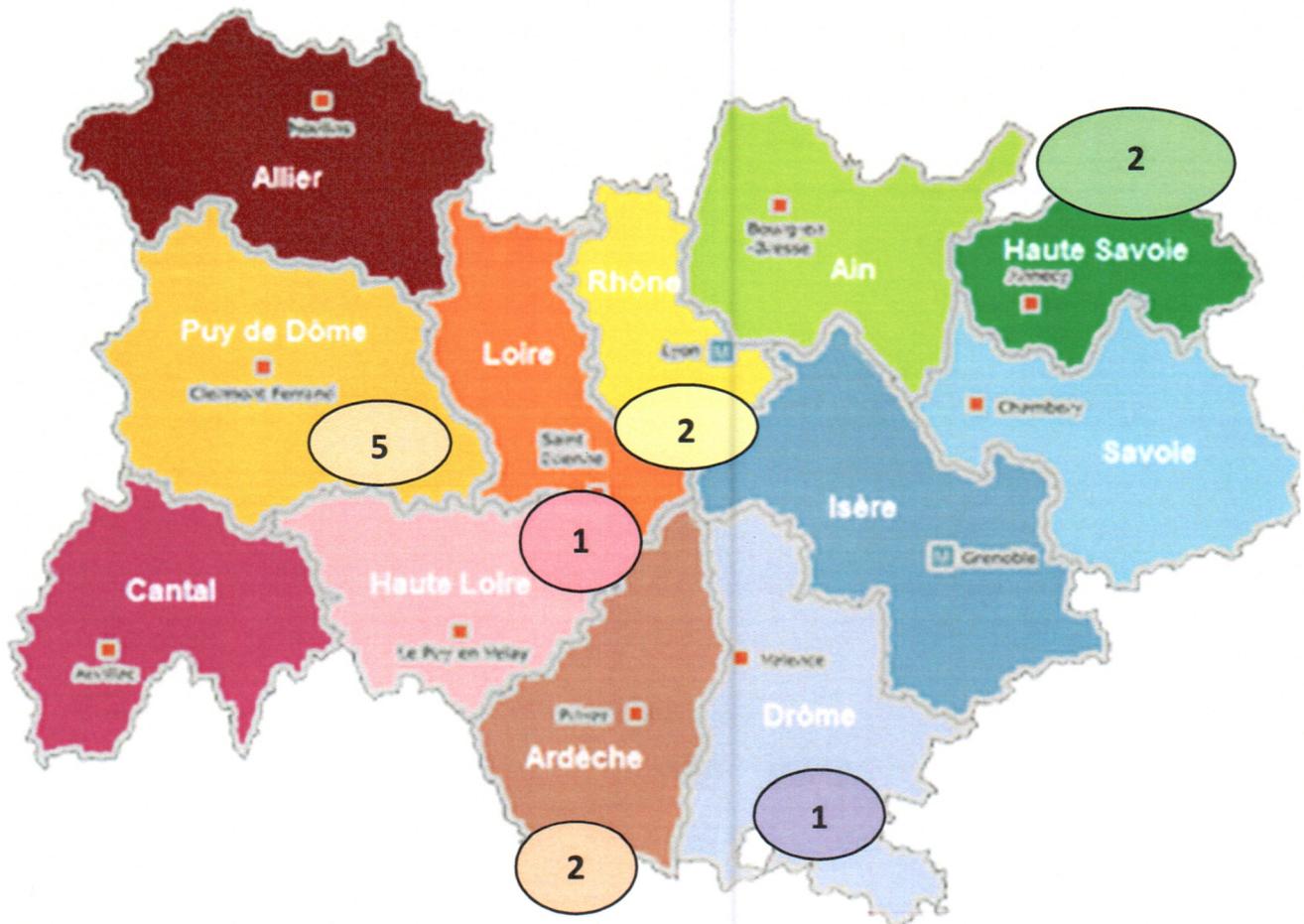


*Les candidats admis sont domiciliés dans 3 régions différentes.  
72.22% des candidats admis sont originaires de la Région Auvergne Rhône-Alpes.*

2- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES /AUTRES REGIONS

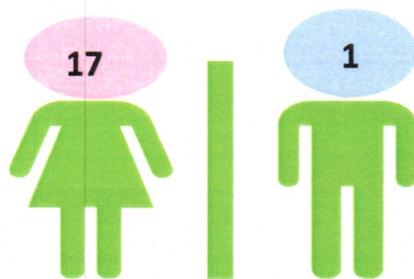


3- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS PAR DEPARTEMENT SUR LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES



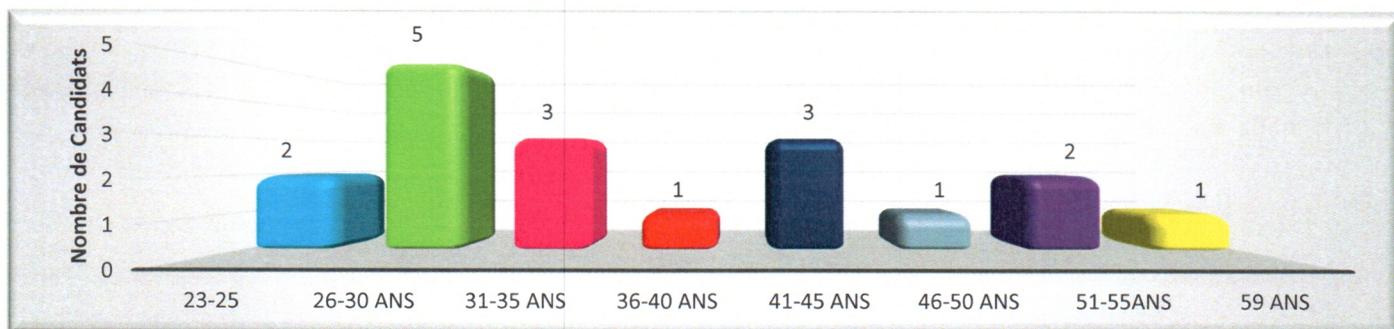
*La plus grande partie des candidats admis issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Vit dans le département du Puy de Dôme (Soit pour le Puy de Dôme 38.46 % d'AURA ou 27.78 % TOUS départements confondus)*

## B- REPARTITION HOMMES-FEMMES

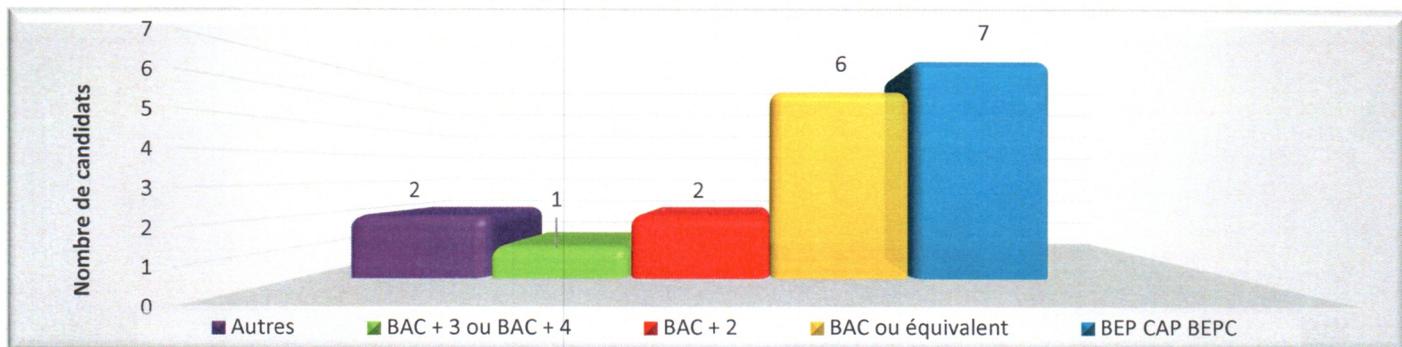


Sur 18 candidats admis, 1 seul est un homme

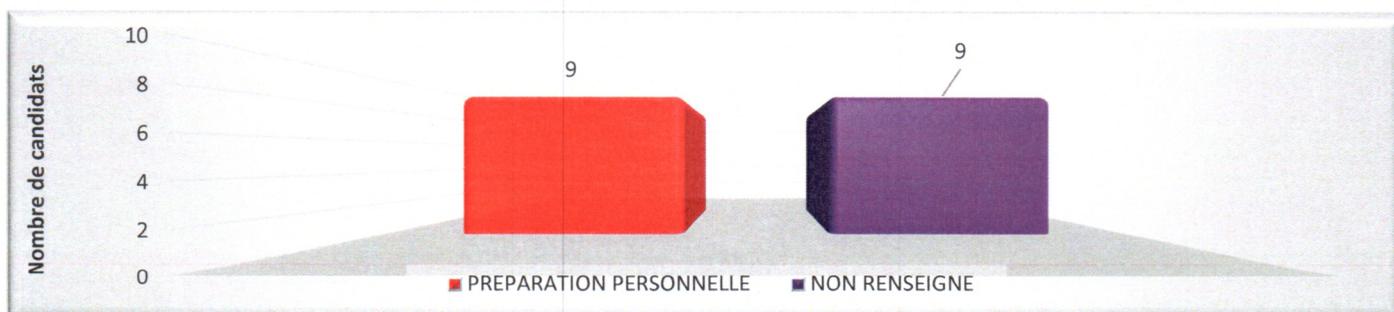
## C- TRANCHE D'ÂGE



## D- NIVEAUX D'ETUDES

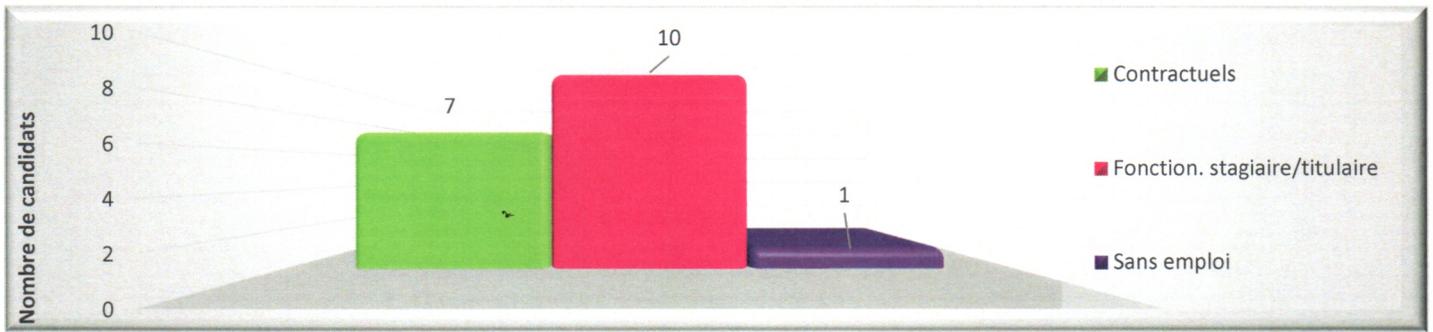


## E- CANDIDATS AYANT SUIVI UNE PREPARATION AU CONCOURS



50 % des candidats admis ont suivi une préparation personnelle.

## F- SECTEURS D'ACTIVITES



*38.89 % sont des agents contractuels de la fonction publique,  
55.56 % sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale*

## VIII- CONCLUSION

On note un très faible nombre d'inscrits seulement 27 candidats admis à concourir.  
Comme pour les précédentes sessions, les membres du jury soulignent que les candidats doivent améliorer leurs connaissances institutionnelles.

*Fait à Lachapelle sous Aubenas,  
Le 15 mars 2022*

*La Présidente du jury,*

*Antoinette SCHERER  
Vice-Présidente du CDG 07*

